

**Texte DGD n° 055 de l'année 2023**  
**CLASSEMENT TARIFAIRE**  
**Des Chutes de liège**

La question a été posée de savoir sous quelle position tarifaire il convient de classer les produits en liège naturel, décrits ci-dessous :

**Dénominations commerciales** : Plaques de liège, Chutes de liège, Croute de liège et Liège concassé.

**Description des produits** : Les produits se présentent comme suit :

- 1) **Produit 1** : Il s'agit d'un lot de plaques de liège de diverses dimensions, obtenues par des opérations industrielles de découpe du liège naturel préparé (nettoyé, bouilli, écroûté et/ou équarri).
- 2) **Produit 2** : Il s'agit d'un lot de déchets de liège naturel, constitués par des rebuts et des chutes résultant des opérations du travail du liège naturel tels que l'écroûtage, l'équerrage et la découpe (fabrication des plaques, des feuilles, des bandes ou d'autres ouvrages), et qui se présentent en tranches de différentes formes irrégulières.
- 3) **Produit 3** : Il s'agit d'un lot de liège naturel concassé, obtenu à partir des produits décrits ci-dessus au paragraphe (2) et qui se présente en petits morceaux de différentes formes.

**Usage** : Transformation.

**Avis de l'administration:**

De l'avis de l'Administration, les produits ci-dessus décrits sont à classer comme suit :

1. **Le produit 1 (plaques en liège naturel)** au n° 450200000 du tarif (NDP : 45020000099), par application des Règles Générales Interprétatives 1 et 6 du Système Harmonisé.
2. **Le produit 2 (rebut et chutes de liège)** au n° 450190000 du tarif (NDP : 45019000018), par application des Règles Générales Interprétatives 1 et 6 du Système Harmonisé.
3. **Le produit 3 (déchets de liège naturel concassés)** au n° 450190000 du tarif (NDP : 45019000096), par application des Règles Générales Interprétatives 1 et 6 du Système Harmonisé.

Le présent texte annule et remplace le texte D.G.D. enregistré sous le n° 2212516 en date du 30/10/2023.

**LA DIRECTRICE GENERALE DES DOUANES**

**Najet JAOUADI**

**Référence** :

P.V du Comité de classement tarifaire en date du 19/10/2023.

P.V du Comité de classement tarifaire en date du 21/12/2023.